



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnes âgées

Question écrite n° 21223

Texte de la question

M. Franck Reynier attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur la situation actuelle de l'hébergement des personnes handicapées vieillissantes. Actuellement, dans la Drôme plus des 2/3 (69,3 %) des institutions classiques pour personnes âgées accueillent des personnes handicapées vieillissantes et ce à hauteur de 8,8 % de leur capacité totale. Ceci n'est pas acceptable car ces établissements ne sont ni conçus, ni adaptés pour l'accueil des personnes vieillissantes souffrant de handicap mental ou psychique ou de multi-handicap (étude médico-sociale réalisée en décembre 2004 par la Direction régionale du Service médical Rhône-Alpes et le CRAM Rhône-Alpes). Les maisons de retraite ne sont pas prévues pour accueillir ce public. Cette situation ne peut plus perdurer, la dignité humaine oblige l'État et les départements à s'investir beaucoup plus qu'ils ne le font actuellement pour ouvrir de nouvelles structures d'accueil spécifiquement dédiées aux personnes handicapées vieillissantes. Face à ce manque grandissant, il lui demande les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Franck Reynier](#)

Circonscription : Drôme (2^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21223

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Handicapés

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mars 2013](#), page 3011

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)